

Votre contact

Tel : 01 30 08 61 60
Fax : 01 39 18 60 39
Mail : contact@78-91-95.ifrb.fr

Durée

35 heures soit 5 jours

Public

Tout personnel compétent dans des thématiques d'encadrement technique ou d'encadrement de chantier.

Niveau de connaissances préalables

Maîtriser la langue française.

Pré requis

Être âgé de 18 ans.

La formation préalable est conditionnée à la présentation à l'organisme de formation d'un document attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

L'aptitude médicale au poste de travail prend en compte les spécificités relatives au port des équipements de protection respiratoire.

Formateur

Formateur expérimenté.

Moyens pédagogiques et supports

- Cours sous forme de vidéo projection,
- Plate-forme pédagogique,
- Pour la partie pratique, les EPI de base adaptés à son activité (chaussures de sécurité, casque, gants...) sont fournis par le stagiaire.

Sanction

Attestation validant les compétences acquises lors du stage.



Objectifs de la formation

- Respecter les obligations de formation en sous-section 4 de tout encadrant technique et/ou encadrant de chantier au sens de l'arrêté du 23/02/12,
- Définir des procédures adaptées aux interventions sur des sites susceptibles de contenir de l'amiante,
- Evaluer les risques, établir des modes opératoires et les faire appliquer ou les appliquer.

Programme

1. **Introduction :**
2. **L'amiante :**
 - Les caractéristiques et propriétés de l'amiante,
 - Ses effets sur la santé,
 - Les régions comportant des terrains amiantifères,
 - Les produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante,
 - Les produits et dispositifs de substitution,
 - La réglementation relative à l'interdiction de l'amiante,
3. **La réglementation de l'amiante :**
 - La protection de la population – Code de la santé publique,
 - La protection du travailleur – Code du travail,
 - Le repérage de l'amiante - norme NF X 46020,
 - L'élimination des déchets contenant de l'amiante,
 - Les documents exigibles lors de toute intervention,
 - Les obligations de l'armateur de navires français,
 - Les dispositions pénales encourues par l'employeur,
4. **Les risques et leur prévention :**
 - La réglementation relative à la prévention des risques,
 - Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante,
 - Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source,
5. **L'évaluation des risques :**
 - Faire l'évaluation des risques,
 - Définir les méthodes de travail et les procédures opératoires,
 - Appliquer les méthodes et les procédures,
6. **Les équipements de protection :**
 - Le choix, la mise en œuvre, la maintenance et l'entretien des équipements de protection collective,
 - L'utilisation des équipements de protection collective,
 - Le choix, l'utilisation, la maintenance et l'entretien des équipements de protection individuelle,
 - L'utilisation des équipements de protection individuelle,
7. **La vie du chantier :**
 - Connaître les situations d'urgence ou situation anormale,
 - Identifier ces situations et définir une conduite à tenir,
 - Appliquer la conduite à tenir en cas de situations anormales,
8. **Evaluation :**
 - Test pratique et théorique.

Recyclage tous les 3 ans

Faute de participants, l'IFRB se réserve le droit d'annuler ou reporter la formation.
Possibilité de prise en charge par les fonds de formation (OPCA).